



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1728

Attribution d'une subvention d'équipement complémentaire de 100 000 euros au CCAS de Lyon pour l'aménagement d'une épicerie sociale et solidaire - Réévaluation de l'opération n° 03SEEPIC "Aménagement d'une épicerie sociale au pôle alimentaire Boileau (Subvention au CCAS) et affectation complémentaire d'une partie de l'AP n° 2021-1, programme 00001 à l'opération n°03SEEPIC

Action Sociale

Rapporteur : Mme RUNEL Sandrine

SEANCE DU 19 MAI 2022

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 MAI 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 MAI 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 25 MAI 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAl, M. GIRAUD, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme DELAUNAY (pouvoir à M. REVEL), Mme BLANC (pouvoir à M. DUVERNOIS), M. DRIOLI (pouvoir à M. BOSETTI), Mme FRERY (pouvoir à M. HUSSON), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY), M. SECHERESSE (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à Mme PALOMINO)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1728 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT COMPLEMENTAIRE DE 100 000 EUROS AU CCAS DE LYON POUR L'AMENAGEMENT D'UNE EPICERIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - REEVALUATION DE L'OPERATION N° 03SEEPIC "AMENAGEMENT D'UNE EPICERIE SOCIALE AU POLE ALIMENTAIRE BOILEAU (SUBVENTION AU CCAS) ET AFFECTATION COMPLEMENTAIRE D'UNE PARTIE DE L'AP N° 2021-1, PROGRAMME 00001 A L'OPERATION N°03SEEPIC (ACTION SOCIALE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 13 mai 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021 /584 en date des 25 et 26 mars 2021, le Conseil municipal a approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Pôle alimentaire Boileau - Epicerie Sociale ».

Par délibération n° 2021/812 en date du 27 mai 2021, le Conseil municipal a approuvé le lancement de l'opération n° 03SEEPIC « Aménagement d'une épicerie sociale et solidaire au sein du pôle alimentaire Boileau (Subvention au CCAS)» et la signature d'une convention pour 150 000 €

Par délibération n° 2022/1421 en date du 27 janvier 2022, le Conseil municipal a approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle de « Aménagements solidarités jeunesse 2021-2026 » n° 2021-1, programme n° 00001.

La lutte contre la précarité alimentaire, la promotion d'une offre alimentaire de qualité et d'un accès de tous à des aliments sains, locaux et abordables font partie des orientations retenues dans le cadre de la démarche d'élaboration du projet social du Centre communal d'action sociale (CCAS).

C'est dans ce cadre qu'a été construit un dispositif visant à répondre à ces enjeux dans une logique de qualité de service renforcée, au travers d'une offre diversifiée visant à toucher des publics multiples. Il a ainsi été constitué un Pôle alimentaire qui regroupe dans le 3^{ème} arrondissement, un tiers lieu alimentaire rue Dolet, ainsi qu'à proximité, au 27 rue Verlet Hanus, le nouveau restaurant social « La Tablee des gones » ainsi qu'une épicerie sociale et solidaire.

Ces locaux rue Verlet Hanus sont propriété du CCAS de Lyon et ont fait l'objet de travaux de réaménagement sur le dernier trimestre 2021 pour une ouverture de l'Epicerie relocalisée en février 2022. Une première subvention de 150 000 euros a ainsi été validée au Conseil municipal du 27 mai 2021.

Néanmoins, plusieurs travaux complémentaires ont dû être réalisés, ou vont l'être prochainement, notamment pour des raisons de mise en sécurité : mise en place d'auvents, de rideaux métalliques, protections de fenêtres, stores intérieurs (...) En outre, un dossier de subvention avait été déposé auprès du Conseil régional pour 46 000 €; celui-ci n'a pas été retenu.

Aussi, afin de financer ces travaux nécessaires à la sécurisation du site, le CCAS sollicite auprès de la Ville de Lyon l'attribution d'une subvention d'investissement complémentaire de 100 000 euros.

Le montant global de l'opération est porté à 250 000 € et est financé par affectation complémentaire d'une partie de l'AP « Aménagements solidarités jeunesse 2021-2026 » n° 2021-1, programme 00001.

Vu la délibération n° 2021/584 des 25 et 26 mars 2021 ; n° 2021/812 en date du 27 mai 2021 et n° 2022/1421 du 27 janvier 2022 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 3^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Solidarités - Vie des aînés - Droits et égalités - Santé et prévention ;

DELIBERE

- 1- La réévaluation de l'opération n° 03SEEPIC « Aménagement d'une épicerie sociale au pôle alimentaire Boileau (Subvention au CCAS) » est approuvée. Elle sera financée par affectation complémentaire d'une partie de l'AP 2021-1, programme 00001.
- 2- Une subvention complémentaire d'équipement d'un montant de 100 000 euros est allouée au CCAS par la Ville de Lyon pour les travaux d'aménagement de l'épicerie sociale et solidaire au sein du pôle alimentaire Boileau.
- 3- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et le CCAS de Lyon, est approuvée.
- 4- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tout document y afférent.
- 5- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense résultant de cette subvention sera financée à partir des crédits inscrits au budget de la Ville de Lyon, opération 03SEEPIC, programme 00001, AP 2021-1, et sera imputée sur la nature 20415322 fonction 413 selon la décomposition prévisionnelle de l'échéancier :

- Déjà réalisé : 150 000 €;

- 2022 : 100 000 €

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET